Évaluation sur le bien-être de la collectivité dans le cadre de la Phase 1 des évaluations préliminaires

CANTON D'EAR FALLS, ONTARIO

APM-REP-06144-0024

INTRODUCTION

Ce rapport d'évaluation sur le bien-être de la collectivité (BÊC) a pour but de fournir un résumé des effets attendus du Projet de la Gestion adaptative progressive (GAP) sur le bien-être global de la collectivité d'Ear Falls, en Ontario. Ce rapport vise également à répondre à certaines questions fondamentales afin d'aider la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) et la collectivité à mieux évaluer la capacité de la collectivité d'Ear Falls à progresser dans le processus de sélection d'un site. Même si le Projet de la GAP, y compris en ce qui a trait aux retombées économiques et aux occasions d'emplois qui lui seront associées, est susceptible d'avoir une incidence favorable sur toutes les collectivités actuellement engagées dans le processus *En savoir plus*, certaines incertitudes et priorités propres à chaque collectivité devront être prises en compte.

Des travaux ont été réalisés pour définir le profil de la collectivité d'Ear Falls et pour anticiper et résumer l'influence que le Projet de la GAP pourrait avoir sur la collectivité et sur les secteurs environnants. En collaboration avec la collectivité, la SGDN a travaillé à dresser le portrait actuel de la collectivité et à cerner ses objectifs et ses aspirations d'avenir. À cette fin, des informations ont été colligées et étudiées par divers moyens, notamment par le biais d'activités de dialogue, de visites de la collectivité, de réunions du comité de liaison communautaire, d'activités portes ouvertes et par l'élaboration d'un profil de la collectivité.

Toutes ces activités de recherche et d'étude de même que le jugement professionnel des auteurs seront utilisés dans ce rapport pour établir quelles incidences le projet pourrait avoir sur le bien-être de la collectivité et mieux comprendre les incertitudes et les priorités particulières qui devront être prises en compte.

Comme il a été précisé au début de cette étape du processus de sélection d'un site, l'évaluation sociale, économique et culturelle a pour but de déterminer la possibilité que le projet puisse favoriser le bien-être de la collectivité et de la région environnante, ainsi que la possibilité que s'établissent au sein de la collectivité et de la région environnante la confiance et l'appui nécessaires à la mise en œuvre du projet. L'intention de la Phase 1 de cette évaluation, laquelle fait l'objet de ce rapport, est d'explorer la possibilité de favoriser le bien-être de la collectivité et, par conséquent, le sous-ensemble de facteurs et de considérations liées à la collectivité est traité à ce stade. Les considérations régionales sont relevées lorsque des informations précoces sont disponibles, mais des travaux plus détaillés seront effectués à la Phase 2, si la collectivité est choisie pour passer à ce stade des travaux et si elle accepte de le faire.

Un certain nombre de facteurs avaient été établis comme critères fondamentaux à considérer dans le cadre du processus de sélection d'un site pour évaluer la possibilité que le projet favorise le bien-être de la collectivité[1] :

- Les incidences sociales, économiques et culturelles possibles au cours de la phase de mise en œuvre du projet;
- La probabilité que la viabilité à long terme de la collectivité et de la région soit améliorée par la mise en œuvre du projet;
- La probabilité que soient évités les secteurs écologiquement vulnérables et les sites importants pour la collectivité;
- La capacité des infrastructures physiques et sociales de s'adapter aux changements occasionnés par le projet;
- La possibilité d'éviter ou d'atténuer au maximum les incidences liées au transport du combustible nucléaire irradié depuis les installations d'entreposage actuelles jusqu'au site du dépôt.

Afin d'assurer une approche d'évaluation large, inclusive et holistique dans ces domaines, un cadre du bien-être de la collectivité a été défini pour aider à saisir et à évaluer les incidences potentielles du Projet de la GAP. Ce cadre a été utilisé pour examiner le projet, comprendre comment les collectivités et la région environnante peuvent être touchées si le projet est mis en œuvre dans la région et relever les occasions de s'appuyer sur le projet pour atteindre les autres objectifs importants pour la population de la région. Le cadre a aussi été utilisé pour explorer dans quelle mesure le Projet de la GAP convient à la collectivité et dans quelle mesure il est possible d'établir la confiance et l'appui nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Le cadre est conçu pour guider l'exploration du projet à travers cinq « lentilles » différentes :

- **Les gens, ou le capital humain –** Quelles incidences la mise en œuvre du projet pourrait-elle avoir sur les gens?
- **L'économie, ou le capital économique –** Quelles incidences la mise en œuvre du projet pourrait-elle avoir sur l'activité économique et la santé financière de la région?
- **L'infrastructure, ou le capital physique –** Quelles incidences la mise en œuvre du projet pourrait-elle avoir sur l'infrastructure et les constructions de la collectivité?
- **La société et la culture, ou le capital social –** Quelles incidences la mise en œuvre du projet pourrait-elle avoir sur le sens d'appartenance des résidents à la collectivité et sur les services et le réseau d'activités créés pour satisfaire aux besoins des membres de la collectivité?
- **Le milieu naturel, ou le capital naturel –** Quelles incidences la mise en œuvre du projet pourrait-elle avoir sur le milieu naturel et la relation entre la collectivité et ce milieu?

[1] SGDN. 2010a.

Le présent rapport commence par un aperçu des hypothèses fondamentales utilisées pour l'évaluation préliminaire concernant le projet et ses incidences possibles. Il décrit les priorités, les principaux enjeux, les aspirations, les capacités et les atouts de la collectivité. Le rapport explore ensuite les implications de la mise en œuvre du Projet de la GAP pour le bien-être de la collectivité sous l'angle des cinq « lentilles », ou catégories de capital. Les constats préliminaires sont également considérés sous l'angle des « critères pour évaluer les facteurs au-delà de la sûreté » établis par la SGDN avant de lancer le processus de sélection d'un site. Un résumé des activités d'édification de relations et de dialogue, ainsi que des enjeux et des questions soulevés jusqu'à maintenant, est fourni. Le rapport conclut en examinant les questions clés identifiées par la SGDN au début du processus de sélection d'un site.

Ultimement, l'incidence possible du projet sur le bien-être de la collectivité devra être déterminée et évaluée par la collectivité elle-même. Pour ce faire, il faudra identifier le large éventail de facteurs à considérer, l'approche à employer pour mesurer l'incidence potentielle sur le bien-être et juger de l'ampleur possible de cette incidence. On reconnaît aussi que des études plus détaillées et des enquêtes plus approfondies sur les risques et les incertitudes propres à la collectivité devront être réalisées si la collectivité continue de participer au processus de sélection d'un site.

Ce rapport s'appuie sur les informations colligées dans le cadre des études de bureau effectuées, sur le jugement professionnel des auteurs, sur des rapports fournis par la collectivité, sur l'éclairage apporté par les membres du comité de liaison communautaire au cours des réunions qu'ils ont tenues au cours d'une période de plus d'un an, ainsi que sur des entretiens individuels tenus avec les dirigeants et résidents de la collectivité et d'autres personnes de la région environnante. Pendant la préparation de ce rapport, nous nous sommes sentis bienvenus dans la collectivité et des membres de la collectivité nous ont gracieusement offert de leur temps. Nous sommes extrêmement reconnaissants envers eux pour le temps qu'ils nous ont accordé et leur participation aux travaux.